

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 1er juin 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyce CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Roland GIBERTI - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Laurence SEMERDJIAN - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Emilie CANNONE - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Christian AMIRATY - Nassera BENMARNIA - Emmanuelle CHARAFE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Anthony KREHMEIER - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Hervé MENCHON - Marie MICHAUD - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Juin 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 014-260/21/CT

■ CT1 - Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération : Dépenses non localisables DNL dédiées à la gestion de l'espace public
DRMVEP 21/19481/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence réalise des travaux qui ne sont pas localisées géographiquement, mais sont nécessaires à la gestion courante de son espace public.

Une opération dédiée n°2019101700 intitulée « Dépenses non localisables (DNL) dédiées à la gestion de l'espace public » a ainsi été créée pour un montant de 10 000 000 €, inscrite au budget primitif 2019 enregistrée dans l'autorisation de programme 191141 du programme 14.1 de la Métropole créée et affectée par délibération n°VOI 006-5274/18/CM du 13 décembre 2018.

Cette opération se décline en sous-opérations :

- Une opération de grosse réparation et de modernisation de la signalisation verticale qui comprend l'ensemble des travaux et des interventions de voirie nécessaire sur la signalisation de police, c'est-à-dire : mise en place, fourniture et retrait de panneaux de signalisation défectueux ou inadaptés.
- Une opération spécifique pour la signalisation horizontale des voies (marquage routier, peinture, tous modes d'utilisation de voirie).
- Une opération d'étude et de diagnostics comprenant la mise en place d'un planning d'intervention sur la voirie afin de moderniser la signalisation directionnelle existante et à venir.
- Une opération d'intervention sur les murs de soutènement à consolider ou à construire (<4m).
- Une opération destinée à l'acquisition de matériels spécifiques à la gestion de l'espace public et de la voirie (fourniture et pose d'obstacles de voirie, acquisition de matériels de signalisation sur la voie publique).
- Une opération consacrée au contrôle de la réfection des tranchées sur l'espace public. Suite à l'intervention d'exploitants de réseaux, la Métropole intervient pour contrôler la bonne réfection des tranchées et engager si nécessaire des travaux de reprise de tranchées après mise en demeure des intervenants fautifs. Ces interventions peuvent faire l'objet d'émissions de titre de recettes au bénéfice de la Métropole.

L'opération ayant été initialement dimensionnée pour deux années consécutives d'exécution (2019 et 2020), il est nécessaire de la réévaluer tout d'abord pour financer de nouvelles dépenses en 2022 et 2023 , ensuite pour financer notamment le développement des pistes cyclables, et enfin d'assurer la fin de l'exercice 2021.

En conséquence il est envisagé de porter cette opération à hauteur de 18 500 000 euros TTC (+ 8 500 000 euros TTC).

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Juin 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la revalorisation de l'opération : « Dépenses non localisables (DNL) dédiées à la gestion de l'espace public ».

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille-Provence approuve la revalorisation et l'affectation de l'opération n°2019101700 intitulée « Dépenses non localisables (DNL) dédiées à la gestion de l'espace public » pour un montant de 8 500 000 euros TTC portant le montant de l'opération de 10 000 000 euros TTC à 18 500 000 euros TTC, rattachée au programme 14 Voirie Métropolitaine, Code AP 191141BP.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Juin 2021